

**LES HAMEAUX CROISÉS**  
*Flash info (Novembre 2017)*  
Commune d'Aubepierre -  
Ozouer le Repos



**URGENT**



**La mairie d'Aubepierre / Ozouer-Le-Repos  
recherche d'urgence :**

**un *agent recenseur (rémunéré)* pour effectuer le  
recensement de la population qui se déroulera du  
*19 janvier 2018 au 18 février 2018.***

***Plus de renseignements en mairie.***



**Coordonnées de la mairie :**

Téléphone : 01.64.06.92.95.

Fax : 01.64.07.73.84.

Adresse mail : [mairie-aubepierre-ozouer@wanadoo.fr](mailto:mairie-aubepierre-ozouer@wanadoo.fr)

Site internet : <http://aubepierre-ozouer-le-repos.org/>

**Ouverture au public de la Mairie d'Aubepierre :**

Lundi de 9h à 12h et 13h30 à 18h

Mardi, Jeudi, Vendredi de 13h30 à 18h

Mercredi et Samedi de 9h à 12h

**En cas d'urgence, coordonnées des adjoints :**

Brigitte Jacquemot (1<sup>er</sup> Adjoint) : 06.89.97.05.31. Bertrand Rémond (2<sup>ème</sup> Adjoint) : 06.70.00.05.03.

René Marand (3<sup>ème</sup> Adjoint) : 06.60.66.83.80. Nelly Renaudin (4<sup>ème</sup> Adjoint) : 06.18.66.06.32.

## VOTRE CONSEIL MUNICIPAL CHANGE



### *Election d'un nouveau conseiller municipal, puis d'un maire et ses adjoints*

Suite aux élections sénatoriales, Monsieur Pierre CUYPERS a été élu sénateur.

La loi interdisant le cumul des mandats, il a été contraint de démissionner de sa fonction de maire. Il restera membre du conseil en qualité de conseiller municipal.

Son intérim sera assuré par la 1<sup>ère</sup> adjointe, Madame Brigitte JACQUEMOT jusqu'à l'élection d'un nouveau maire et des adjoints par le conseil municipal.

Pour élire le maire et les adjoints, le conseil municipal doit être au complet. Or un conseiller municipal ayant démissionné en début de mandat, **la population d'Aubepierre / Ozouer-le-Repos doit procéder à l'élection du nouveau conseiller municipal avant que le conseil ne puisse à son tour élire son maire et ses adjoints.** Les dates de l'élection du conseiller municipal sont : le **dimanche 21 janvier** pour le premier tour et le **dimanche 28 janvier** pour le deuxième tour. Maintien des 2 bureaux de vote (Aubepierre et Ozouer-le-Repos). Permanence des bureaux de vote ouverte à tous. (Informations en mairie). **Toute personne est libre de se présenter à cette élection.** Chaque candidat doit déposer, en Préfecture, une déclaration individuelle de candidature (plus de renseignements au 01 60 58 57 46 ou 57 86).

Après l'élection de ce nouveau conseiller, le conseil municipal se réunira afin d'élire le nouveau maire et ses adjoints.

**Du 19 JANVIER au  
18 FEVRIER 2018**



### **Urgent nous recherchons un agent recenseur (rémunéré).**

#### **Le recensement à quoi ça sert ?**

- **Connaître la population française :** Il permet de savoir combien de personnes vivent en France et d'établir la population officielle de chaque commune.
- **Définir les moyens de fonctionnement des communes :** La participation de l'État au budget des communes découle des chiffres du recensement.
- **Prendre des décisions adaptées pour la collectivité :** Ces chiffres permettent de définir les politiques publiques nationales. Au niveau local, le recensement sert notamment à prévoir des équipements collectifs nécessaires (écoles, hôpitaux, etc.), à déterminer les moyens de transports à développer...

#### **Comment ça marche ?**

- **Pendant la collecte :** Chacun est invité à répondre par internet. L'agent recenseur se présente chez les personnes pour leur remettre la notice sur laquelle figure leurs identifiants de connexion au site : *Le-recensement-et-moi.fr*. Si les personnes ne peuvent pas répondre par internet, les agents recenseurs leur distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

## LES DEMARCHES D'ETAT CIVIL



### Pacte Civil de Solidarité

**(PACS) :** Vous pouvez désormais faire enregistrer la déclaration conjointe de PACS en vous adressant soit à l'**officier d'état civil (en mairie)** de la commune de résidence commune, soit à un **notaire**. Pour la déclaration conjointe d'enregistrement du PACS, les futurs partenaires doivent se présenter en personne et ensemble à

l'officier d'état civil de la mairie où ils déposent leur PACS, munis des documents originaux et de leur **pièce d'identité** en cours de validité. A minima, les documents à fournir sont : une **convention de Pacte Civil de Solidarité (PACS)**, une **déclaration conjointe d'un PACS**, des **attestations sur l'honneur** de non-parenté, non-alliance et résidence commune, un **acte de naissance** (copie intégrale ou extrait avec filiation) de moins de 3 mois pour le partenaire français ou de moins de 6 mois pour le partenaire étranger né à l'étranger.



**Carte d'identité :** Les demandes de cartes d'identité doivent être déposées dans n'importe quelle mairie équipée d'un dispositif de recueil numérique (mairie délivrant les passeports biométriques). **La mairie d'Aubepierre / Ozouer-le-Repos n'est plus autorisée à traiter les demandes de CNI.**

**Liste des communes** (liste non exhaustive) : Avon, Bray-sur-Seine, **Brie-Comte-Robert**, Bussy-St-Georges, Chelles, Claye-Souilly, Combs-la-Ville, Coulommiers, Crécy-la-Chapelle, Dammarie-les-Lys, Dammartin-en-Goële, **Fontainebleau**, La Ferté-Gaucher, La Ferté-sous-Jouarre, Lagny-sur-Marne, Lizy-sur-Ourcq, Meaux, **Melun**, Montereau-Fault-Yonne, **Nangis**, Nanteuil-les-Meaux, Nemours, Noisiel, Pontault-Combault, **Provins**, Roissy-en-Brie, Savigny-le-Temple, Serris, Torcy et Villeparisis.

**Passeport :** Pour obtenir un passeport biométrique, il faut se rendre dans une mairie équipée avec les pièces justificatives nécessaires.

Les documents dépendent de la situation : majeur ou mineur, première demande ou renouvellement, possession (ou non) d'une carte d'identité sécurisée...

Plus de renseignement sur le site internet : [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)



## DECORATIONS DES HAMEAUX POUR NOËL

Nouveauté pour cette année : début décembre, **un sapin sera mis en place dans chaque hameau**. *Nous invitons tous les enfants* (petits et grands ou très grands) *à le décorer* avant l'arrivée du père Noël.



### AGENDA



#### *Chorale et crèche à l'église d'Aubepierre (Comité des fêtes)*

Le Chœur Diapason 77 donnera un concert à l'église d'Aubepierre le **vendredi 1<sup>er</sup> décembre à 20h30**. Cette manifestation sera suivie d'un vin chaud ou de chocolat chaud accompagnés d'une dégustation de douceurs de Noël devant la crèche.

Entrée libre. Participation au chapeau au profit d'une œuvre caritative.



#### *Loto (ARA)*

Le **Dimanche 3 décembre**, l'ARA organise son loto à la salle des fêtes d'Aubepierre de **13h30 à 18 heures**.



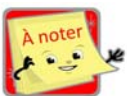
#### *Fête de Noël pour les enfants des écoles (Ecole + Mairie)*

Le **vendredi 15 décembre à 19 heures** Les enfants des écoles se réuniront à l'école d'Ozouer-le-Repos afin de présenter un tour de chant à leurs parents. La mairie profitera de cette occasion pour remettre, au nom du Père-Noël, un petit cadeau aux enfants scolarisés sur la commune.



#### *Goûter des anciens (Mairie)*

La mairie invite les seniors (65 ans) à la remise du colis de fin d'année, le **samedi 9 décembre à partir de 15 heures à la salle des fêtes**. Un goûter et un verre de l'amitié seront offerts. Les participants ont reçu une invitation. Pour faciliter l'organisation, merci de confirmer votre présence à la mairie.



#### *Conseil municipal*

Le prochain conseil municipal aura lieu le **jeudi 14 décembre**.



#### *Galette des rois (Comité des fêtes)*

Le comité de fêtes vous propose de débiter l'année autour d'une galette et d'un verre de cidre le **dimanche 14 janvier 2018**.



#### *Vœux du conseil municipal (Mairie)*

La population de notre commune est conviée à participer aux vœux du conseil municipal organisés à la salle des fêtes d'Aubepierre le **vendredi 5 janvier 2017 à partir de 19 heures**.